

# Le retour d'Eddy Caekelberghs à Reyers et après ?

■ Revenu sur antenne jeudi, le journaliste de la RTBF est assuré de la confiance de sa direction qui va redéfinir les règles internes.

Dix-huit heures 58, la voix d'Eddy Caekelberghs résonne sur l'antenne de la Première. Le journaliste est de retour et annonce le sujet qu'abordera son émission "Au bout du jour" une semaine tout juste après la suspension qui l'a frappé. Pas un mot sur cette mésaventure ou presque... L'annonce du sujet de reportage de l'émission "Transversales" de ce samedi (à 12h)... sur l'accueil des migrants, sonne comme un clin d'œil.

En interne, en revanche, le silence est de mise, même si au fil des conversations, on perçoit la satisfaction de nombreux collègues qu'un terme soit mis à cette affaire qui nuisait à l'image de la maison Reyers. Le mail incriminé, signé par le journaliste, critiquait en effet la politique du gouvernement à l'égard des migrants. Restait à déterminer s'il s'agissait d'un "mail privé ou professionnel". Finalement, aucun reproche n'est adressé au journaliste. Par voie de communiqué, jeudi midi, la RTBF a fait savoir qu'elle avait convenu avec Eddy Caekelberghs que "les conditions (sont) réunies pour qu'il reprenne la présentation de son émission 'Au bout du jour' ce jeudi 1<sup>er</sup> février sur La Première sous la responsabilité éditoriale du chef de rédaction de La Première, Jacques Cremers."

On note cependant que ce communiqué ne dit rien de l'issue du conflit juridique qui opposait le journaliste et sa direction puisqu'il n'est plus fait mention de la notion d'erreur professionnelle invoquée au départ pour écarter Eddy Caekelberghs.

La RTBF dit "réitérer sa confiance à Eddy Caekelberghs, lui-même assurant de sa confiance l'ensemble de la direction, chacun rappelant son attachement à l'indépendance éditoriale et au respect des règles déontologiques".

## Réflexion en cours sur les règles de déontologie à la RTBF

La RTBF annonce toutefois qu'elle continuera à "examiner à l'aune des nouveaux canaux d'information et méthodes de communication, les règles et usages de l'entreprise, pour concilier, d'une part, la liberté d'expression – principe essentiel – de ses collaborateurs et le respect de son indépendance éditoriale et de l'impartialité qui font partie de ses valeurs fondatrices, statutaires et déontologiques..."

La Société des journalistes de la RTBF qui a regretté le manque de transparence dans cette affaire, se félicite de savoir qu'il y aura une réflexion en interne sur les droits et les devoirs des journalistes de la RTBF et sur la question délicate de la limite entre "objectivité" et "opinion personnelle". La tenue de ce débat, auquel la SDJ sera pleinement associée, était une demande du Conseil d'administration de la RTBF. "Il existe des règles précises dans le Code de déontologie même si tout le monde ne semble pas les connaître suffisamment en interne."

KT